



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020 – 18H00

Sous la présidence de Didier VANESSE, Maire de la Commune de Curgies, étaient présents :

Monsieur Patrick Brément, 1^{er} adjoint ;
Madame Marie – Béatrice Vanesse, 2^{ème} adjointe ;
Monsieur Pierre Barbieux, 3^{ème} adjoint ;
Madame Laure Leveugle, 4^{ème} adjointe ;
Monsieur Geoffrey Courdent, conseiller municipal ;
Monsieur Daniel Destombes, conseiller municipal ;
Madame Brigitte Hot Souffet, conseillère municipale ;
Madame Chloé Depagne, conseillère municipale ;
Madame Lucie Arbonnier, conseillère municipale ;
Monsieur Jacky Dubois, conseiller municipal ;
Madame Elsa Bardiaux, conseillère municipale ;
Monsieur Mickael Anglade, conseiller municipal ;
Monsieur Franck Melon, conseiller municipal ;
Madame Cécile Olivier, conseillère municipale ;
Madame Virginie Deloge, secrétaire de Mairie.

Mme Arbonnier Lucie est nommée secrétaire de séance.

I/ Nomination d'un agent municipal stagiaire

Avant d'intégrer le statut de fonctionnaires titulaires de la fonction publique, les agents doivent accomplir une période de stage probatoire qui est généralement d'une durée d'un an.

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal la nomination de monsieur Julien MOREAU en tant qu'agent technique polyvalent stagiaire durant un an et de le titulariser à l'issue de cette période.

Cette proposition a été votée à l'unanimité.

II/ Aménagement du cimetière

Un entrepreneur a pris attache de monsieur le Maire afin de réaliser, en partie, un aménagement végétal du cimetière et ce à titre gratuit.

Le projet consisterait en une végétalisation des allées du cimetière, via un produit innovant et écologique.

Ce produit aurait pour effet de ne plus avoir à désherber le cimetière et l'entretien ne devrait avoir lieu que trois fois par an.

Au vu de la gratuité de la proposition, le conseil municipal vote à l'unanimité la végétalisation d'une partie du cimetière (coté monument aux morts). A terme et en fonction de la satisfaction il pourra être envisagé de déployer ce procédé à l'ensemble des allées.

Dans le cadre de la remise en état du cimetière, une procédure va être lancée afin que la Commune puisse reprendre les concessions funéraires en état d'abandon. Pour ce faire un recensement des tombes délaissées devra être réalisé.

III/ Accueil de loisirs

Présentation du bilan de l'accueil de loisirs 2020. Les retours des familles sont très positifs.

Plusieurs pistes d'évolutions sont envisagées pour l'accueil de loisirs 2021 :

- Suppression ou non d'une semaine en avril ;
- Ajout d'une semaine de centre en février et éventuellement à la Toussaint ;
- Restauration via des paniers repas apportés par les enfants.

Afin de connaître les besoins des familles, un sondage va être envoyé à l'ensemble des familles ayant déjà inscrits leurs enfants au centre de loisirs de la commune.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de procéder au vote.

IV/ AGORA – modification toiture de la structure

La pergola installée depuis moins de deux ans à l'entrée de l'AGORA présente un défaut au niveau de la toiture. En effet, l'inclinaison du plexi glace engendre une stagnation des eaux et par conséquent un dépôt de saletés.

Monsieur le maire a rencontré l'entrepreneur qui a réalisé l'ouvrage, encore sous garantie. Celui-ci propose deux solutions :

- Mise en place d'une barre supplémentaire au niveau de la structure afin de maintenir la toiture en son centre et ainsi éviter l'effet « cuvette » ;
- Remplacement de la toiture actuellement en plexi glace par une toiture en aluminium, mais qui aura pour conséquence d'assombrir l'espace.

L'ensemble du conseil municipal opte pour la proposition numéro 2 à l'unanimité.

V/ Enquête publique PLUI

Le terrain situé à côté du terrain de football a fait l'objet de la part de son propriétaire d'une demande de passage en terrain constructible.

La question de garder ce terrain en réserve pour d'éventuels futurs projets communaux est évoquée.

A l'issue des échanges, il a été décidé de laisser faire le particulier, la commune ne met pas de réserve.

VI/ Règlement intérieur du conseil municipal

La proposition de règlement intérieur transmis en amont du conseil municipal a été modifié dans la partie « questions diverses ».

« Monsieur le Maire peut soumettre au conseil différentes questions diverses qui ne revêtent pas une importance capitale, mais pour lesquelles une délibération pourra être prise si nécessaire. »

Le règlement ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- Conseil municipal des enfants

Présentation du projet CME – Conseil municipal des enfants, porté par monsieur le Maire et coordonné par madame Leveugle.

Tous les membres du Conseil Municipal votent pour la création du CME.

Néanmoins, le démarrage du projet sera retardé selon l'évolution de la pandémie.

- Stockage DB Pellets

Un distributeur de pellets est situé sur le trottoir attenant à la supérette PROXI, rue J.B DERODE. De nombreuses inquiétudes ont émané de la part des Curgissiens :

- Distributeur placé à côté d'un stockage de bouteilles de gaz
- Circulation / livraisons complexes.

Proposition de déplacer le distributeur sur le trottoir en façade de l'entreprise DB Pellets, rue Gilbert Parisse. Cet emplacement laisse un espace de circulation piétonnière d'environ 1.22m ce qui permet aux personnes à mobilité réduite de pouvoir emprunter ce trottoir.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour un déplacement du distributeur, réalisé par le gérant de la société et ce pour 6 mois.

A l'issue de cette période test, un bilan sera réalisé afin de pérenniser ou non la localisation du distributeur.

VII/ Informations diverses

- Sur décision de monsieur Michel Chpilevsky, Sous – Préfet de Valenciennes, l'ensemble des manifestations sont annulées en 2020. Cet arbitrage pourra être reconduit début 2021 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

- Suite à la dissolution de l'association de modélisme, le terrain prêté sera rendu à la commune (en état initial) au 1^{er} janvier 2021.
- Proposition d'investir dans l'achat d'un véhicule « camion benne » : deux devis ont été présentés en séance. Le coût estimatif sera d'environ 25 000€. L'ensemble des conseillers sont favorables à cet investissement. Monsieur le Maire va donc poursuivre les négociations avec les revendeurs.
- Club peinture : une salle est mise à disposition de Madame MICHIELS, professeur de peinture. Le constat a été fait que le professeur ne souhaite pas créer d'association. Par conséquent, il a été décidé à l'unanimité que l'intéressée devra recourir à une location de salle afin de pouvoir poursuivre ses enseignements dans les locaux. Monsieur Barbieux, adjoint en charge des associations va aller à la rencontre de la personne.
- Service Civique : le recrutement d'un jeune volontaire en service civique est envisagé. Les missions qui lui seraient attribuées seraient en lien avec l'école (rappel des gestes barrières aux enfants...). Le contrat aurait une durée de 6 mois, soit le temps de l'année scolaire.

Approbation l'unanimité du conseil municipal.

- Rénovation menuiserie école et mairie : des devis ont été demandés à différents entrepreneurs afin de changer des portes et fenêtres de la salle de classe des moyennes et grandes sections , le chéneau et la porte principale de la Mairie. A ce jour, les devis sont toujours en attente de réception.
- Subventions : Monsieur le Maire informe l'assemblée que des subventions peuvent être allouées par le Conseil Régional mais aussi par le Conseil Départemental.

Celles-ci peuvent atteindre 50% du projet et 10% supplémentaires peuvent être octroyés par la Région si les dossiers sont présentés avant le 31 mars 2021.

- Vidéo surveillance : projet d'installation de 8 caméras de vidéosurveillance et de 2 lecteurs de plaques. Rapprochement d'autres communes voisines pour mutualiser l'achat et ainsi faire baisser les coûts. Ce type de projet peut être financé à hauteur de 30% par les services de l'Etat voire 40% si la commune bénéficie du soutien de la gendarmerie.

Sans questions ni sujets supplémentaires, monsieur le Maire clos la séance.